# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 29 MAI.


## Revue des Journaux.

Le *Picayune* commente de nouveau l'affaire des prisonniers de St-Martinville. La décision du commissaire, dit-il, est importante en ce qu'elle reconnait que le général De Blanc et ses compagnons n'ont commis aucun délit envers les Etats-Unis et ne pouvaient être poursuivis devant les Cours fédérales. Ceci est très important, dit notre confrère, car cela mettra fin à la perception des taxes dans les paroisses. Les usurpateurs ne s'aviseront pas de faire des poursuites devant les Cours et les juris d'Etat.

Le *Times* s'occupe de MM. Grant et Carpenter, et il cite quelques extraits du *New York Times* sur ces deux personnages. Ce dernier journal blâme M. Grant de n'avoir pas, comme il le conseillait, destitué Casey et Packard et forcé leurs successeurs et leurs associés à s'abstenir de toute intervention dans la politique d'Etat. Le même *New York Times* censure le sénateur Carpenter pour avoir dit aux gens de couleur de se protéger eux-mêmes et aux blancs qu'on ne pouvait se fier à eux. Le *Times* de la Nouvelle-Orléans répond que la proclamation de Grant a été aussi inopportune que peu justifiée, attendu qu'il n'existait pas la moindre rébellion en Louisiane, et notre confrère rappelle les cas de rébellion qui ont provoqué des proclamations de la part de divers présidents. Il cite notamment l'opinion du président Tyler qui pensait que le pouvoir exécutif n'avait pas le droit d'intervenir dans les affaires d'un Etat.

Le *Times* croit que les fermiers de l'Ouest ont commis une grave erreur en faisant de leur coalition contre le monopole des chemins de fer une société secrète. Notre confrère peut avoir raison en principe, mais la nature humaine est ainsi faite que des gens qui ne se dérangeraient pas pour aller à une réunion publique où doivent se débattre leurs intérêts, se croiront tenus d'assister aux séances d'une loge où les mêmes questions seront débattues, mais avec des formes solennelles, des mots de passe, des signes, des titres, etc. Et l'attrait du mystère, ne compte-t-il pour rien! Le secret dans une association de ce genre est un levier puissant et ceux qui l'ont fondée l'ont bien compris.

Le *Times* continue la guerre qu'il a commencée contre la Compagnie du Canal du Golfe du Mexique. Hélas! pourquoi ce journal n'a-t-il pas soutenu l'*Abeille* quand nous avons combattu le contrat de drainage imposé à la ville par l'influence de Warmoth; mais le *Times* était alors sous le contrôle de l'ex-gouverneur. Les révélations que le rapporteur du *Times* a obtenu de M. Higby, du colonel Tucker et du général Bussey confirment toutes les assertions précédemment faites par l'*Abeille*.

Le *Republican* approuve naturellement les discours de Burch et de Chester qui ont été inspirés par son patron et il espère que ces discours produiront l'effet voulu sur les gens de couleur. Il pourrait bien se tromper.

La feuille radicale fait un agréable mélange du procès de George Francis Train le lunatique et de celui qu'a été intenté par Kellogg au colonel De Blanc et à ses compagnons, qu'il appelle des Cagyans, voulant sans doute dire des Cadiens. S'il y a dans le dénouement de cette affaire quelque chose de risible, c'est assurément le désappointement de Kellogg et la piteuse figure de Shannon et les grimaces du *Republican* ne changeront pas les rôles.

L'organe radical commente le discours de M. Ingraham qui a dit à propos de l'affaire de Colfax, "les meilleurs éléments de nos concitoyens blancs n'ont pas un mot de condamnation pour ces massacres inhumains." M Ingraham aurait pu ajouter que les gens de couleur intelligents membres du grand juri des Etats-Unis, après avoir pris connaissance de l'affaire, n'ont pas davantage trouvé un mot de condamnation pour les blancs de la paroisse Grant, qui n'ont fait que défendre leurs existences, leurs propriétés et leurs femmes.

Le juge Durell a, paraît-il, trouvé un avocat qui approuve entièrement son ordre de minuit, censuré par tous les légistes du Sénat, même par M. Morton. Cet avocat c'est M. Morris Chester, un noir anglais qui est devenu membre du barreau de la Louisiane, sans examen, en vertu d'une loi de la législature des baïonnettes. La conscience du juge Darrell peut être désormais en repos, puisque Chester a approuvé ce que tous les juristes américains ont qualifié d'usurpation outrageuse.

— Un Anglais, M. John Wilson, avait acheté, à la vente des collections du marquis de La Rochebelle.... un magnifique tableau du peintre anglais Constable, la *baie de Weymouth à l'approche de l'orage*.

M. John Wilson avait payé 56,000 fr. cette toile, poussée par l'administration de nos musées jusqu'à 50,000 fr.

Dans la journée d'avant-hier, M. Wilson a fait connaître à la direction des Beaux-Arts qu'il faisait don au musée du Louvre de la *Baie de Weymouth*, ainsi que d'un autre tableau de Constable, dont il est possesseur.

— Quand le hasard s'en mêle, il fait bien les choses....

Avant-hier, vers huit heures du soir, dit le *Figaro*, prenait une glace dans un café du bois de Boulogne un monsieur d'une certaine corpulence...... Me Gambetta, considérablement engraissé.

Comme M. Gambetta attaquait la partie gresille de sa consommation, son chapeau qui était sur une chaise fut renversé par deux messieurs qui entraient. L'ex-dictateur reconnut Mgr le duc d'Aumale et Mgr le prince de Joinville.

Il reprit son chapeau, le remit sur sa tête, le retira pour saluer; les deux Altesses lui rendirent un salut non moins poli.

Le plus comique est qu'à quatre pas de là souriait M. Buffet, et, qu'à l'étage au-dessus, M. Ranc dînait avec M. Spuller, à peu de distance de M. Emile de Girardin.

Un quart d'heure après, tous sortirent à peu près ensemble. Les consommateurs prévenus formaient comme une haie sur leur passage.

UN EVEQUE EN COUR D'ASSISES. — On écrit de Mantoue que Mgr Piétro Rota, évêque de Mantoue, a comparu, le 1er mai, devant la Cour d'Assises de cette ville, sous la prévention d'avoir, dans un sermon, par des allusions politiques, excité au mépris de nos institutions et à la haine contre une classe de citoyens, délit prévu par l'article 268 du Code pénal, modifié par la loi du 5 juin 1871.

Mgr Rota, en examinant un à un les passages incriminés de son sermon, a soutenu qu'il avait entendu parler, non de l'Italie, mais d'un autre pays, au moyen d'allégories plus ou moins transparentes.

Le ministère public a montré beaucoup de partialité dans cette affaire; il a produit des documents attestant que Mgr Rota avait été poursuivi pour rapt, injures, vol qualifié, etc.

L'évêque de Mantoue a expliqué que la poursuite pour rapt se rapportait à une jeune fille qu'il avait mise en service à sa sortie d'une maison d'éducation, "parce qu'il *n'était pas convenable* qu'elle rentrât dans sa famille." Sur ce chef et sur tous les autres, il avait été rendu une ordonnance de non-lieu.

Mgr Rota a été condamné à six jours de prison et à 51 fr. d'amende.

—Hier a eu lieu, dit un journal, la prise de voile de Mlle Nelly de Malamarre de Tréboy.

"Aujourd'hui qu'elle a dit adieu au monde, dont elle était une des plus charmantes personnalités, on ne nous en voudra pas, dit le *Gaulois*, de commettre une indiscrétion dont l'écho même n'arrivera pas jusqu'à elle.

C'était pendant la guerre. Le château de M. de Malamarre, dans le Loir-et-Cher, était devenu le quartier général d'une vingtaine d'officiers prussiens. Un jour, au moment de se mettre à table, un d'eux s'oublie jusqu'à prendre la taille de Mlle Nelly. La jeune fille, superbe de pudeur offensée, s'arme d'un long couteau et le plonge dans la poitrine du soudard.

On l'arrête, on convoque la cour martiale, après en avoir avisé le prince de Hesse, qui logeait dans un château voisin. Le prince ordonne de surseoir et fait un rapport qu'il expédie par exprès à Frédéric-Charles. Le lendemain arrivait l'ordre de mettre la jeune héroïne en liberté.

A dater de ce jour, les officiers prussiens demandèrent à manger.... seuls!

— Le *Courrier de Bayonne* annonce qu'un affreux malheur vient de jeter la population de Saint-Jean-de-Luz dans la consternation. Une barque montée par dix pêcheurs, a été engloutie par les flots! Sur les dix marins qui ont péri, six, paraît-il, appartenaient à la même famille.

Une souscription est ouverte en faveur des familles des victimes de ce cruel événement.

Le *Progrès du Sud-Ouest* annonce de son côté que la même tourmente a fait sombrer au large de Saint-Jean-de-Luz une seconde chaloupe sortie d'un des petits ports de la côte espagnole, avec un équipage de 14 hommes.

## La Proclamation de Grant et la Presse de New-York.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

La proclamation du président au sujet de la situation de la Louisiane produit une profonde sensation au Nord comme au Sud. Nous nous demandions hier à quel propos cette proclamation chargée à mitraille, quand la tranquillité est rétablie, que les autorités suivant le cœur de M. Grant sont en possession incontestée du pouvoir, et qu'il a suffi aux soldats des Etats-Unis de faire acte de figurants dans le drame pour amener un dénouement pacifique. Le mystère est aujourd'hui éclairci. M. Carpenter, sénateur des Etats-Unis pour l'Etat du Wisconsin, a prononcé ces jours passés à la Nouvelle-Orléans un discours où il retrace chaleureusement les illégalités qui ont amené l'anarchie actuelle, et conclut en exhortant les citoyens à attendre dans le calme le redressement de leurs griefs, c'est-à-dire une nouvelle élection qui ne peut manquer d'être ordonnée par le Congrès.

Ce discours, bien que loin de pousser à l'insurrection, n'en est pas moins une condamnation sanglante de l'usurpation de M. Kellogg, et une justification des protestations, voire même de la protestation armée dont la paroisse de Saint-Martin vient d'être le théâtre. Il a été accueilli non seulement par de chaleureux applaudissements, mais par une agitation de nature à entretenir, à exalter même les sentiments hostiles à l'administration actuelle, et M. Kellogg en a été profondément alarmé. Il a en conséquence envoyé télégrammes sur télégrammes à Washington, et c'est en réponse à ses demandes pressantes de secours au moins moral qu'a été publiée la proclamation du président.

Les journaux de New York sont unanimes à reconnaître les dangers et à condamner l'irrégularité, l'inconstitutionnalité de cette situation. Le *Times* lui-même, qui est, comme l'on sait, "plus royaliste que le roi," c'est-à-dire toujours prêt à préconiser, à exalter même outre mesure les mérites de M. Grant et de son administration, est obligé de reconnaître que la politique insensée et arbitraire suivie à l'égard de la Louisiane est la seule cause de la misérable situation qui ruine la population et la pousse à des convulsions sanglantes.

"Nous assurons le président, dit-il, que le pays ne s'aveugle pas sur le fait que ses agents en Louisiane sont, dans une lamentable mesure, responsables de l'aigreur et de la confusion qui règnent ici, et que s'il avait en 1871, comme nous l'en avons pressé, révoqué MM. Casey et Packard, et obligé leurs affidés et leurs successeurs à se tenir à l'écart de la politique de l'Etat, son intervention n'aurait pas été nécessaire aujourd'hui, ou, si elle avait été demandée, elle aurait été accueillie avec de tout autres sentiments.

La *Tribune* considère la situation comme très grave, et ajoute:

"Quand le congrès s'assemblera en décembre, il verra la Louisiane gouvernée par les baïonnettes fédérales aussi absolument qu'elle l'a jamais été sous la gestion d'un gouverneur provisoire avant la reconstruction. Si les Messieurs sans gêne du congrès qui ont fait de longs speeches et cultivé la récolte des dollars jusqu'au dernier jour de la session, sont contents de leur ouvrage, ils ont assurément la satisfaction facile et la conscience large."

Le *Herald* conseille au peuple de se soumettre avec autant de patience et de résignation qu'il pourra, et de se reposer sur le Congrès et aussi sur le scrutin pour le redressement de ses griefs. Il donne aux Louisianais cette triste consolation que la loi martiale, après tout, — si loi martiale il y a, — vaut mieux que l'anarchie.

Les conseils du *Herald* sont excellents assurément, et nous pensons comme lui que les citoyens de la Louisiane n'auraient rien à gagner dans une lutte inégale. Mais vivre sous ce régime jusqu'à la réunion du Congrès, c'est-à-dire jusqu'au mois de décembre, est une extrémité un peu dure, et M. Grant a à sur les épaules une terrible responsabilité.

— On écrit de Beaucourt (Haut-Rhin), à la *République*, de Besançon:

Un fait des plus graves vient de se passer dans notre localité.

Un déserteur polonais avait depuis quelque temps trouvé asile dans l'usine de M. X..... Dénoncé à la police prussienne, il vient d'être l'objet de recherches actives. Mais l'arrivée des soldats prussiens a été, comme on pense, assez mal accueillie par les ouvriers de l'usine. Il y a eu bataille, pendant laquelle le déserteur a pu se sauver sur le territoire français non occupé.

La maison du dénonciateur a été saccagée par la population indignée, et l'on ne sait où serait arrêtée l'effervescence populaire, si un colonel de gendarmerie, passant son inspection, ne s'était trouvé sur les lieux. Grâce à son intervention, tout est vite rentré dans l'ordre. Mais les Prussiens ont envoyé une colonne de 300 hommes pour occuper le pays.

LA PURIFICATION DE L'EAU.—On croit généralement qu'il suffit de filtrer l'eau pour la rendre saine, cela suffit à peine à la rendre potable. Le *Journal des Débats* cite contre ce préjugé d'intéressantes expériences, faites par son collaborateur scientifique M. Henri de Parville.

Nous avons, à notre tour, pris de l'eau filtrée, dite potable; nous en avons versé une certaine quantité dans cinq ballons d'expérience, bouchés par un tampon de papier. Deux furent laissés tels quels. Dans l'eau du troisième, on versa quelques gouttes d'acide phénique; dans l'eau du quatrième et du cinquième, on projeta un peu de charbon en poudre. Au bout de deux jours, le contenu des ballons fut examiné au microscope.

Le liquide des deux premiers renfermait des animalcules; celui du ballon à l'acide phénique en était exempt; dans l'eau des ballons au charbon, les animalcules pullulaient. Il nous faut bien conclure que le charbon, loin de purifier l'eau dans le vrai sens du mot, facilite le développement des infusoires; toutefois, pour que cette conclusion ne dépasse pas les prémisses, il convient d'ajouter "le développement de certains infusoires," car il pourrait se faire encore qu'il n'en fut pas ainsi précisément pour les vibrioniens dangereux. On voit combien nous avions raison d'avancer que le problème est complexe.

En tout cas, des considérations précédentes on peut déduire que, pour être toujours sûr de boire de l'eau inoffensive, il faudrait absolument trouver un moyen pratique de lui enlever la matière organique soluble. Des essais sont à tenter dans cette direction: l'alumine gélatineuse précipite la substance organique dissoute; l'éponge de fer brûlé aussi, affirme M. Woëhler, la matière organique; la magnésie calcinée enlève de même la matière organique, mais elle précipite la chaux, ce qui peut offrir des inconvénients. Il ne nous paraît cependant pas démontré que par cette manipulation on détruise absolument les vibrioniens.

Une seule substance tue radicalement les infusoires et les moisissures, et prévient leur développement ultérieur, c'est l'acide phénique, ou, mieux, l'acide cresylique. C'est pourquoi, partout où l'eau peu être soupçonnée de contaminations, pendant les épidémies, à la suite d'inondations ou de grandes crues, il est prudent de conseiller l'addition, à l'eau d'acide phénique au *millième*. On peut encore faire bouillir l'eau pour tuer la vitalité de ses éléments actifs, et comme, privée d'air et d'acide carbonique, cette eau deviendrait indigeste, on la filtrera sur un peu de café en poudre.

— L'*Avenir national* cite un remède nouveau contre la rage.

Pendant trente ans, les habitants de la petite ville de Mâcon et de ses environs furent préservés de la rage. Voici comment:

Une riche propriétaire du pays, Mme de Morangier, passait pour avoir un remède assuré contre cette maladie. Ce remède consistait en une omelette de trente œufs, mélangés d'herbes, que le patient devait avaler sans sourciller. Mme de Morangier donnait son omelette, mais elle exigeait que la plaie fût cautérisée avant le repas. Le malheureux qui avait été mordu en était quitte pour une brûlure et pour une indigestion. Il rentrait chez lui parfaitement guéri, et nul symptôme fâcheux ne se manifestait désormais.

Quand Mme de Morangier, qui était une femme d'esprit, fut à son lit de mort, le bon curé du village qui l'assistait lui demanda, dans l'intérêt de l'humanité, le secret de son omelette.

— Hélas! monsieur le curé, lui dit-elle, il n'y a pas de secret. C'est la foi qui sauve. Le médecin cautérisait mes bonnes gens, et moi je les rassurais. Voilà tout!

En dépit de ces paroles, la tradition est restée, et, lorsqu'on est mordu par un chien, dans le Mâconnais, on mange toujours une omelette.

LA PREMIÈRE PERRUQUE.—L'apparition de la première perruque est assez curieuse pour qu'elle soit racontée.

Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, perdit, à la suite d'une cruelle maladie, tous ses cheveux. Ce désagrément lui fut d'autant plus sensible qu'il venait tout récemment d'être fiancé à la belle princesse Isabelle de Berturel. Pour dissimuler autant qu'il lui était possible sa calvitie, il se couvrit la tête d'une petite calotte noire, mais ce couvre-chef ne l'empêchait pas d'être fort laid et n'empêcha pas la princesse de s'en apercevoir.

Le duc, le lendemain de ses noces, était d'une tristesse mortelle.

Un prélat qui était en grand crédit à la cour, se chargea de lui en demander la raison.

—Seigneur, lui dit-il, votre bonne ville de Bruxelles est inconsolable du chagrin de Votre Altesse. N'aurions-nous aucun moyen de l'adoucir?

—C'est impossible, répondit Philippe, mon mal est incurable, et cependant que n'aurai-je pas donné pour être aimé de mon épouse!

Le prélat ne perdit pas tout espoir. Voulant conserver la faveur du duc, il proposa un prix élevé à celui qui découvrirait un moyen de dissimuler la calvitie.

Au bout de quelque temps, un étranger demanda à être introduit auprès de lui, il lui présenta un bonnet recouvert d'une longue et blonde chevelure aussi naturelle que si elle eût poussé sur une tête humaine.

A la vue de ce chef-d'œuvre, le prélat poussa un cri de joie.

—Ton nom? dit-il vivement à l'étranger, ton nom? excellent homme.

—Pierre Lorchant, monseigneur, barbier domicilié à Dijon.

Le soir de ce jour mémorable, Philippe donna aux habitants de Bruxelles un superbe bal, puis il se montra la tête couverte d'une belle perruque blonde.

L'histoire ne dit pas si la princesse Isabelle en conçut plus d'amour pour son époux. Mais qu'importe!

En parcourant ce récit, plus d'un chauve pourra mettre la main sur sa perruque et bénir la mémoire de Pierre Lorchant.

LES DRAMES DE L'AMOUR.—Un épouvantable événement, dit l'*Echo du Nord*, est venu hier soir mettre en émoi toute la population de Wazemmes et plonger dans la consternation deux honorables familles. Voici dans quelles circonstances il s'est accompli:

Vers sept heures de l'après-dînée, un jeune homme et une jeune fille se présentaient dans une maison meublée, rue Saint-Augustin, 11, et demandaient aux propriétaires, les époux Joyon, une chambre, qui leur fut donnée au premier étage. Vers neuf heures et demie, une détonation fit tressaillir la femme Joyon, seule alors chez elle; et quelques minutes après, pendant qu'elle cherchait à se rendre compte du bruit qui l'avait effrayée, un second coup de feu se fit entendre, qui lui sembla provenir de l'appartement occupé par ces jeunes gens. Elle courut chercher en toute hâte son mari, qui se trouvait dans un cabaret du voisinage, et tous deux se précipitèrent dans la chambre, où ils trouvèrent les infortunés étendus morts dans leur sang.

Immédiatement prévenus, M. le commissaire de police Richard, M. le commissaire central, le docteur Leclercq, ancien médecin principal, arrivèrent successivement sur les lieux du drame, et s'accordent pour en retracer les péripéties de la manière suivante:

La jeune fille était debout auprès du lit quand son amant l'a frappée à bout portant d'un coup de pistolet dans la tête. L'arme fatale et des fragments de cervelle sont tombés sur l'oreiller.

Elle a reçu la mort *volontairement*, presque souriante. Sa physionomie calme, la sérénité qui règne sur ses traits, en font foi. Les vêtements, du reste, n'ont pas été froissés; son chapeau n'est point chiffonné. En un mot, pas la moindre trace de violence. Elle a dû mourir presque sur le coup.

Mais si elle était restée impassible devant le coup fatal, la main de son amant a dû trembler en le lui donnant; le canon de l'arme avait sans doute été dirigé dans l'oreille; et c'est un peu au-dessus, dans le crâne, que s'est logée la balle, qu'on n'a pu extraire.

Lorsqu'il eut frappé celle qu'il aimait, le jeune homme la porta sur un canapé, de l'autre côté de la chambre, la coucha doucement (la couverture du canapé n'est même point maculée de sang) et retourna près du lit, où il se fit sauter la cervelle. Pour lui, son bras est resté ferme; car la balle dirigée contre la tempe droite, est sortie directement par la tempe gauche. Il a été foudroyé. Il est tombé de tout son long sur le plancher.

Le jeune homme d'une mise très convenable, paraissait âgé d'une vingtaine d'années. Sa physionomie était douce; il était blond, assez grand et vigoureux; mais ses traits accusaient la jeunesse.

Quand à la jeune fille, c'est un modèle de beauté; et même après la mort, même aujourd'hui, au matin, sa bouche souriante, sa figure sereine et rosée, encadrée d'une magnifique chevelure noire, restaient dignes d'admiration.

Après les constatations légales, les cadavres furent transporté à la Morgue.

Par suite d'un mal entendu, leur vue fut interdite au public une grande partie de la matinée. Mais à peine étaient-ils exposés, qu'un aubergiste de Wazemmes reconnaissait la jeune fille, Céline Courtecuisse, qui appartenait à une honnête famille d'ouvriers de la localité. Elle était âgée de dix-huit ans à peine.

Quant au jeune homme, on ne tarda pas non plus à établir son identité. C'est M. Alfred Lenty, employé à Séclin dans la filature de MM. Crépy, où son père, ancien filateur à Coudekerque Branche, est lui-même actuellement directeur.

Ces jeunes gens s'étaient rencontrés et aimés depuis quelques mois. Tous deux étaient jeunes.

Les parents ne crurent point sans doute à une affection bien sérieuse; et, s'il faut s'en rapporter à l'opinion publique, ce seraient les obstacles que rencontraient leur amour et leurs projets d'union qui les auraient déterminés à se donner la mort.

UN ROMAN.—On a célébré, dans le quatrième arrondissement, un mariage comme il s'en voit peu. C'est celui d'une jeune chiffonnière de seize ans avec un gros quinquagénaire qui a environ quarante mille livres de rente, M. B. L.....

Il y a environ un mois, à la suite d'un copieux dîner en ville, M. B. L..... s'en revenait chez lui, près de l'Observatoire, à pied, pour prendre l'air. En route, il fut pris de vertige, et roula, comme un vulgaire ivrogne, sur le pavé.

La petite chiffonnière passait, se rendant à son ouvrage nocturne; aidée de camarades, elle hissa le bonhomme dans sa voiture à âne, et le conduisit chez son père. Là, on lui fabriqua le plus promptement qu'on pût un lit de repos, sur lequel il dormit très bien jusqu'à l'après-midi du lendemain.

En se réveillant, il comprit ce qui lui était arrivé, et voulut récompenser avec de l'argent les bons soins qui lui avaient été prodigués. On repoussa son offre avec dignité. L'air de ses hôtes le frappa, il devina une infortune cachée là. Il interrogea adroitement et finit par apprendre que l'homme chez lequel il se trouvait avait jadis occupé une position meilleure, de laquelle il était tombé par suite de la guerre et non de sa faute.

Il s'adressa à lui et à sa famille, revint plusieurs fois dans la maison et finit par demander la main de celle à qui il devait au moins de n'avoir pas été condamné pour ivresse—sinon la vie.

La noce a été très animée. Un grand nombre de collègues du père de la mariée assistaient à la fête.

HISTOIRE DE DEUX CENT MILLE ESCARGOTS.—Samedi, 19 avril courant, le garde champêtre de la commune de F...., canton de Voiteur, faisait sur sa caisse: rantan plan, rantan plan, annonçant aux habitants de la localité qu'un voyageur parisien, amateur de bonne chère, accompagné d'un marchand de foin de Poligny, le sieur J. X...., achetait les escargots au prix de vingt-cinq centimes le cent, rendus à Poligny, hôtel S....

Se mettre à l'œuvre fut l'affaire d'un instant pour nos braves gens qui, favorisés par un temps pluvieux, ont, dans cette journée mémorable, ramassé plus d'escargots qu'il n'en faudrait pour rassasier tout un département de gourmets.

Il y eut un tel dévouement que le lendemain, dimanche, les plus pieux du village se trouvaient presque seuls aux offices.

Bref, les plus empressés qui, dans la journée de samedi avaient déjà pu recueillir plus de deux cent mille de ces rampants, arrivaient à Poligny le dimanche matin à l'aube du jour avec trois voitures chargées.

Mais quel ne fut pas le déboire de ces honnêtes campagnards, lorsque, après avoir stationné toute la journée et étalé leur marchandise sur la grande place, par une pluie battante et aux grands rires de tous les spectateurs, ils se sont aperçus qu'ils étaient trompés. L'un d'entre eux, plus intrigant que ses camarades, offrait sa marchandise à prix réduit par toute la ville et a pu en vendre pour la somme ronde de vingt-cinq centimes.

Enfin, désappointés de leur mésaventure, nos bons voituriers reprenaient à huit heures du soir la route qui conduit au village de F.... Comme le chemin de Poligny à Plasne où devaient passer nos voyageurs est une pente assez rapide et que leurs montures se ressentaient un peu du gain minime de la journée, ceux-ci ont eu l'idée de décharger les attelages. A cet effet ils ont en passant sur le pont, jeté la marchandise *ingrate* à la rivière.

Heureux de recouvrer leur liberté après toute une journée de captivité, et pour se venger de l'insulte qu'on leur avait faite, nos malheureux naufragés ont fait irruption dans les habitations voisines, et le lundi matin au point du jour, ils tapissaient les murs, les croisées et même le faîte des toits; on aurait dit un régiment de zouaves prenant d'assaut la tour Malakoff.

Pour arrêter le progrès toujours croissant de ces envahisseurs, on a dû avoir recours à la force armée. Un bataillon du 30e de ligne, allant de Besançon à Annecy, de passage à Poligny, à ce moment, semblait arriver très à propos; les assiégés n'osant s'adresser au chef de bataillon ont requis quelques soldats pour leur prêter main-forte en cette circonstance; mais nos braves soldats n'ont pas cru devoir intervenir en faisant la guerre à des adversaires qu'ils considéraient comme indignes d'eux, et ce n'est qu'à force de persévérance et de coups de perches que les braves gens de Poligny ont pu triompher de ces maudits *escargots*.

Heureux encore que les malheureux voituriers soient rentrés assez tôt dans le village pour dire à leurs compatriotes que l'hôtel indiqué n'existait plus depuis vingt ans, et empêcher ainsi huit voitures chargées de la même marchandise de venir augmenter encore le fléau de cette nouvelle invasion.

— Entre journalistes, on causait naturellement.... de politique.

Un de nos amis, grand amateur de paradoxes, se montrait des plus rassurés et soutenait que le jour où le socialisme se démasquerait tout à fait, tous ceux qui possèdent, républicains modérés ou conservateurs de toutes nuances, s'entendraient pour lui courir sus. Et, à l'appui de sa thèse, il conta l'apologue oriental suivant:

Un jour, un convoi de haches traversa une forêt. Les arbres le regardèrent passer avec stupeur; puis ils se mirent à pousser de hauts cris:

— Notre dernier jour est venu; notre perte est assurée!

Un chêne centenaire éleva la voix au milieu de ce concert de lamentations:

— Que vous êtes prompts à vous alarmer! leur dit-il. Vous avez vu passer les haches, mais n'avez-vous pas remarqué qu'il leur manquait les manches? Or, les manches, c'est nous qui les livrons!

—Un mot très fin sur un de nos confrères qui parle avec une volubilité extrême.

—X...., disait-on, est si bavard, qu'il se coupe sans cesse la parole à lui-même.


## CHEMISES DEVANTS TOILE,

A $15 LA DOUZAINE,

—CHEZ—

HEBERT-MIRET & PINSARD,

149 rue du Canal.

NOUS offrons à nos amis un grand assortiment de CHEMISES pour hommes, CHEMISES sans cols, devants toile, à $13 la douzaine.

Grand assortiment de CHEMISES françaises, à $43 la douzaine, cols, devants et poignets en toile.

Aussi—Un assortiment de CHEMISES devants toile et tout toile, de CHARVET.

Choix considérable de Bonneterie, Gilets de Peau, Caleçons, Chaussettes, Mouchoirs, Foulards, Bretelles, Cravates, Faux Cols et Manchettes.

Choix très grand de Devants de Chemises, Gants de toutes sortes; Parfumerie française.

Prix excessivement réduits.

HEBERT-MIRET & PINSARD,

149 rue du Canal.

6mai—1m—mar jeu sam

## SPECTACLES, &c.

### OPERA

VENDREDI, 30 juin, [illegible] GRAND CONCERT [illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible] de M. C. Collignon, [illegible] Vilcoux.

DIRECTEURS:

Mmes J. N. Staufer, R. W. Montgomery, M. Feiwel, Thos. Simms, Chas. Macready, A. Behn, Joseph Bowling, A. Ledoux, A. H. Isaacson, D. Brickell, J. B. Lafitte, W. Agar.

### Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 40 de la rue St-Charles,

EST ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. Une LECTURE sur la faiblesse nerveuse, etc., vient d'être publiée; elle s'adresse aux jeunes gens. On l'envoie franc de port; le prix en est de 25 cents. S'adresser au Secrétaire du Musée d'Anatomie, No 40 de la rue St-Charles, Nlle Orléans. 7déc—1an

LE PLUS

### Grand Festival et Pique-Nique

DE LA SAISON.

Premier Grand Festival Musical et Pique-Nique de la Société de Bienfaisance et de Protection des Musiciens de la Nouvelle-Orléans,

—AUX FAIR GROUNDS—

Dimanche et Lundi, 1er et 2 Juin 1873.

A 1 heure précise.

LES cérémonies du jour commenceront par une grande marche triomphale exécutée par une Brass Band de soixante-quinze musiciens et elle sera suivie d'un DISCOURS en allemand.

| | |
|---|---|
| MUSIQUE | Brass Band. |
| DISCOURS | En anglais. |
| MUSIQUE | Brass Band. |

GRAND CONCERT PROMENADE.

| | |
|---|---|
| DANSES | Sur la Plateforme. |
| COURSES | Un mille sur les haraais. |

CONCERT MONSTRE donné par un orchestre de soixante-quinze musiciens.

GRAND BAL dans la principale Bâtisse en briques.

L'orchestre est composé de soixante-quinze des premiers artistes de la ville. On dansera, en même temps, sur la Plateforme.

Il y aura, dans la journée, toute espèce de jeux d'enfants et des prix convenables seront décernés aux vainqueurs.

Prix d'entrée: Cinquante Cents — Gratis pour les enfants au-dessous de 12 ans.

Les billets se vendent dans tous les principaux magasins de la ville. 25 mai—7t

### JARDIN DE MAGNOLIA.

LA plus belle et la plus agréable place d'amusements d'été, pour pique-niques, fêtes de famille, dîners, soupers, etc.

OUVERT CHAQUE JOUR.

Le dimanche, grand concert gratis.

Restaurant et barre pourvus de mets et de liqueurs de choix.

Les jours de la semaine on aura l'usage du jardin pour rien.

6 mai—1m RICHARD HOMANN.

## AUGUSTE COUTURIE,

36........Rue de la Vieille-Levée........36

Seul Agent pour la vente des

Champagne Chs. Heidsieck & Co.,

Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,

Genièvre de Houtman & Co., Double Ancre.

— Offre à vendre —

Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1863, 1860, 1858, 1858 et S. O. P.

Vins Rouges de Ludon, St-Vivier et St-Sauveur. 1er août—1an

## CAFÉ DE LA ROTONDE

L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents le verre.— Liqueurs de première qualité et défiant toute concurrence. 10 déc—1an

GRAND DEPOT DE LA

## BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

CHEZ MM.

QUEYROUZE & BOIS

Encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée

LAURENT LACASSAGNE,

3oct—6m Agent

CONFISERIE

## ADOLPHE LEMANNE,

307........Chartres Street........307

Entre Dumaine et Ste. Anne.

2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1873.

SPÉCIALITÉS pour Nougats montés, Gateaux et Pyramides pour mariages.

Bonbons fins assortis, Fruits du pays cristallisés, Boîtes, Sacs et Cornets pour les baptêmes.

Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés. 21 janv—1an

BON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

## QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS

ET

toutes sortes de produits de l'Ouest.

Aux Magasins bleus.

Coin Vieille Levée et Bienville,

17 juil—1an Nlle-Orléans.

## Cigares de la Havane et du Pays,

CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS,

EN un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par

ED. L. ZELL & CO.,

Coin des rues Canal et Carondelet,

14 déc—1an Nlle-Orléans, Lne.

## PIERRE DUFORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré du No 52 de la rue St. Louis au No 249 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, cérémonies, etc. Le corbillard de 1ère classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co., de Cincinnati, peut être mis à la disposition de tout le monde à des prix inférieurs à ceux de plusieurs établissements, qui appartient. 14 fév—6m

## The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS;

No 182 Rue du Canal,

ENCOIGNURE DRYADES.

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, De 6 à 8 heures.

L'intérêt alloué est de Six pour Cent.

C. D. STURDEVANT, A. PAILLET,

Caissier. Assist. Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5 janv—1an

VINGT-QUATRIÈME ETAT ANNUEL

—DE LA—

## Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

24 Mai 1873.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1873:

| | |
|---|---|
| Primes d'incendie | $195,441 94 |
| Primes de mer | 56,526 46 |
| Primes des rivières | 153,430 19 |
| | $405,418 52 |
| Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées | $324,152 52 |
| Pertes payées: | |
| Sur risques d'incendie | $60,541 66 |
| Sur risques de mer | 52,423 20 |
| Sur risques de rivières | 64,843 62 |
| | $178,108 48 |
| Taxes, escompte au lieu de participation, timbres, dépenses, escompte, etc. | 55,158 40 |
| | 233,266 88 |
| Laissant un bénéfice net de | $90,885 64 |
| L'actif de la Compagnie est comme suit: | |
| Effets à recevoir | $44,432 90 |
| Prêts sur bons et hypothèque | 91,328 66 |
| | $135,763 56 |
| Prêts garantis par actions payables sur demande | 186,115 64 |
| En caisse | 55,642 22 |
| | 241,757 86 |
| Propriétés foncières | 105,600 67 |
| Bons de la ville, actions de banques et autres | 165,420 00 |
| Primes en voie de recouvrement | 38,916 11 |
| | $692,433 20 |
| Réservé pour pertes non réglées et pour taxes | $17,000 00 |

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. HOGDEN, secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 24 mai 1873.

W. L. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, qu'un DIVIDENDE de TRENTE-TROIS ET UN TIERS pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 16 juin prochain, aux personnes qui se font assurer par cette Compagnie et ont droit de recevoir le dit dividende.

— DIRECTEURS —

Avril 1873:

| | |
|---|---|
| Thos. A. Adams, | Sam'l B. Newman, |
| Sam'l H. Kennedy, | C. T. Buddecke, |
| John Phelps, | P. H. Foley, |
| A. G. Ober, | Adam Thomson, |
| E. H. Summers, | Henry Abraham, |
| P. N. Strong, | Victor Meyer, |
| Joseph Bowling, | Edward J. Gay, |
| Jno. M. Sandidge, | Simon Hernsheim, |
| Simon Forchemer, | Jos. S. Wolfe, |
| R. B. Post, | R. T. Tarian, |
| Edward Pilsbury, | Jno. E. King, |
| Chas. E. Slayback, | Frederick Camerden, |
| David Wallace, | J. L. Harris. |

27 mai—2t

## A. ROCHEREAU & CO.

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

### COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

Wines, Brandies, Sardines, &c.

8 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK. 16 & 18 ST. LOUIS ST., NEW ORLEANS.

ALFRED ROCHEREAU, WILLIAM T. DUFF, CHARLES T. DUGAZON, PIERRE CHAMPION, ROBERT MEYER.

## Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES

—ET—

IMPORTATEURS,

Nos. 23 ET 25, RUE BIENVILLE,

SEULS AGENTS DE

CHAS. FARRE, REIMS: VINS DE CHAMPAGNE SILLERY ET CABINET.

J. B. CLERC & CO.—BORDEAUX: Grands Vins CHATEAU PAPE CLEMENT.

A. DE LUZE & FILS—BORDEAUX: Grands Vins Rouges du Médoc et Château Yquem.

COGNAC.

CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS COMPANY—Cognac.

HENRY SUTTON

GOLDENBURG

GAUTIER FRÈRES

LAROCHE FRÈRES

CASTILLON 1812

ALEX. SEIGNETTE — La Rochelle.

GENIÈVRE.

Imperial Eagle—J. A. J. NOLET SCHIEDAM.

La Cloche—VAN DEN BERG & CO.

Xérès et Sherry de PAUL EMILE THOMAS & E. REIG.

Vins Rouges et Blancs en barriques, demi-barriques et caisses.

Sardines à l'huile, Conserves, etc., etc. 22 déc

### Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'éloignement du lieu de leur résidence, sont dans l'impossibilité de se présenter à ce Consulat, qu'aux termes d'une décision récente du ministre de la justice, ils ont la faculté de déclarer, par voie de correspondance, leur option en faveur de la nationalité française, et qu'au reçu de la demande qu'ils en feront à tout agent consulaire de France avec mention exacte de leurs noms, prénoms, profession, date et lieu de naissance, etc., il leur sera envoyé, pour être revêtu de leur signature, le certificat constatant leur déclaration d'option. Le délai pour formuler ces demandes expirera le 30 septembre 1873. avril—6t

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce.—[illegible] Commercial et Compagnie—Nlle Orléans, 20 mai 1873.—Avis est par le présent donné que, conformément à l'article dix de la charte, une assemblée générale des actionnaires aura lieu aux bureaux de la Compagnie, SAMEDI, le 21 juin 1873, à midi, à l'effet de prendre en considération certains amendements proposés à la charte.

Par ordre de la Direction.

E. W. BAQUIÉ, Secrétaire. 20mai—au21ja

AVIS.—American Mutual Insurance Association of New Orleans.—28 Commercial Place, entre St-Charles et Camp.—Nlle Orléans, 21 mai 1873.—Avis est donné à tous ceux que cela concerne et au public en général que par une résolution adoptée, à l'unanimité, par les Directeurs, à une réunion spéciale qui a eu lieu le 17 du courant, M. D. Loubrie a cessé d'être président de cette Association.

Par ordre des Directeurs.

22mai—10t E. MEYER, Secrétaire.

Banque du Sud.—Nouvelle-Orléans, 28 avril 1873.—Une assemblée générale des Actionnaires de cette banque aura lieu, au local de la banque, le 28 mai 1873, à midi.

Par ordre des Directeurs.

27 avril—au 28mai THOMAS LAYTON, Président.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.—A dater du 1er mai, les passagers se rendant à Donaldsonville prendront le bateau au pied de la rue Calliope, tous les matins, à huit heures et quart, jusqu'à nouvel ordre, attendu que le train qui part du dépôt de la rue du Canal n'en partira plus à dater du jour indiqué plus haut.

E. E. SCRANTON, Surintendant général. 8avril—6t

## APPAREIL PERFECTIONNÉ

—DU—

## GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane.

Fabrique et salle d'essai au No. 14e Triangle Building au No. 14 de la rue Peters (autrefois Nouvelle Levée) entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.

F. ROBERTS, Surintendant,

8av—1an Lock Box 741 du bureau de la Poste.

## Louisiana State University,

A BATON-ROUGE, LOUISIANE.

ORGANISATION MILITAIRE.

LA 15e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, et se terminera le dernier MERCREDI de juin 1874.

Le corps enseignant se compose de professeurs attachés pour toutes les branches de la littérature et des sciences. Les études se composent d'un Cours préparatoire et d'un Cours académique, le génie civil, le commerce, les langues modernes, etc.

L'Université possède une Bibliothèque de 11,000 volumes, un Cabinet de physique et de chimie, des Modèles de mécanique, etc.

[illegible]

Les paiements se font d'avance.

| | |
|---|---|
| Enseignement, bibliothèque, médecin | $100 00 |
| Pension et domestiques | [illegible] |
| Blanchissage | [illegible] |
| Chauffage et éclairage | [illegible] |
| Livres, papier, etc. | [illegible] |
| Trois uniformes | [illegible] |
| Dépenses éventuelles | [illegible] |
| Dépôt | [illegible] |
| Dépense totale | $470 00 |

D. F. BOYD, Surintendant.

26 mai—6m

## J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

No 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 53,

Encoignure Bienville,

Manufacture à Vapeur de:

TABAC A FUMER ET A PRISER.

Et Importateur de:

CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.

14 mars—1an Nouvelle-Orléans.

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,

158 rue des Remparts, entre St-Pierre et Orléans.

MME H. BAUSSET, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, exerçant en Louisiane depuis 27 ans, informe respectueusement sa clientèle qu'elle vaccine régulièrement tous les jeudis à 11 heures.

Mme Bausset profite de cette circonstance pour annoncer au public en général et aux familles des campagnes en particulier, qu'elle vient de meubler et restaurer à neuf les appartements de son établissement situé sur l'un des points les mieux aérés et les plus sains de la ville, où elle reçoit ses pensionnaires pour accouchements et traitements des maladies de l'utérus.

Consultations régulières tous les jours de 10 h. du matin à 2 h. P. M. H. BAUSSET.

30 mars—1an mar jeu dim

MARCHAND-TAILLEUR.

## PAUL BOISSONNEAU,

(Successeur de Paul Pasquier)

149........Rue du Canal........149

DRAPS ANGLAIS ET FRANÇAIS de toutes sortes, articles provenant directement des meilleures fabriques. Coupe élégante et représentation toujours à la dernière mode. 13avril—1an—2f [illegible]

## AVIS AUX EXPEDITEURS.

AUCUN RETARD QUELCONQUE A CAUSE DES GLACES ET DES BASSES EAUX.

Arrivée à tous les Points de l'Ouest via Cairo.

Connaissement pour tous les points, aux bureaux du

Chemin de Fer Central de l'Illinois, No. 26 de la rue Carondelet.

JAMES T. TUCKER, Agent Général.

11 févr—

## Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Stacker.

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

E. E. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire, No 16, rue Union.

24 oct 1872—1an

## Consulat de France.

AVIS MENSUEL—MAI 1873.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

| | |
|---|---|
| A | H |
| Argut Jean Baptiste | Hulet Simon |
| Aldigé Raymond et Jul. | Huguet Joseph |
| B | J |
| Blum B | Joffroy Ferdinand |
| Brissolle Jn Victor | K |
| Burs Arthur | Kilian Jacques |
| Blaise Pierre Antoine | L |
| Bailly Jn Baptiste | Lenoir Alexandre |
| Bertrand Jules | Labouleur Rosalie (Mm) |
| Blanchet Vincent | Lacour François |
| C | Loup Charles dit Ferrat |
| Cuillier Albert | Lotombe Julie (Mme) |
| Cudroy Alexandre | M |
| Clozeau Pierre | Martin Jean |
| Cohen Adolphe | Malibes François |
| D | N |
| Dithmer (Mme) Vve Eugène Jean | North Hélène (Mme) |
| Duval Charles | P |
| Dungean Marie (Mme) | Pothron (Mme Vve) |
| Dousse Jean | Plamondon François |
| Duborneard Louis (les époux) | Pone Théophile |
| Dufort (les époux) | Perodon Ole Auguste |
| Dorise Pascal | R |
| Darroux Pierre | Royère (St-Hilaire et Pierre) |
| Duvonis Théodule | Robin Augustine (Mm) |
| Decker Henri | Rivoire Charles |
| F | S |
| Fédérini André | Saux Bertrand |
| Ferry Eugène | Sorbet (Jean et Justin) |
| Fenton (Mme) née Hanimler | Saulonier (Joséphine et Adèle) |
| G | T |
| Gelé Jean Marie | Tartaux Adolphe |
| Geispessou ou Golins Jean Pierre | V |
| | Vincent Pierre |
| | Verpillat Paul |

La Chancellerie du Consulat de France, [illegible] St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille Levée, est ouverte tous les jours [illegible] de 10 heures du matin à 2 heures [illegible]. 30 mai—[illegible]

THOIS AVERTISSEMENTS—Un mauvais estomac, des maux de tête et une grande faiblesse —voilà trois avertissements qu'il y a folie à ne pas écouter; il pourrait s'en suivre des maladies dangereuses et l'on tarderait à prendre les précautions nécessaires! Donnez du ton à l'estomac débilité, calmez le cerveau excité, fortifiez le système nerveux, faites que les intestins fonctionnent régulièrement—et, pour cela, prenez

LE SELTZ DE TARRANT.

Vous échapperez, en ayant recours à cette délicieuse boisson, aux maux qu'indiquent les symptômes ci-dessus de fièvres dévorantes, de violentes attaques bilieuses, le paroxysme nerveux et des autres terribles affections de prévention que procure le SELTZ DE TARRANT.

On le trouve chez tous les pharmaciens.

31mai—2sem—ville et cam

## Chemin de fer central de l'Illinois.

AGENCE GÉNÉRALE AU SUD, Nlle-Orléans.

A—Les billets d'excursion pour tous les points de St-Louis ou de Cairo, se vendent à une grande réduction de prix. Pour les détails, s'adresser au bureau général de la Compagnie, No 26 de la rue Carondelet.

JAMES T. TUCKER, Agent général au Sud.

17mai—1m

## Avis de société.

LE soussigné ont formé une société, à dater de ce jour, sous la raison commerciale LANATA & GELPI Jr, pour les affaires de commission, et d'importation de produits français et italiens.

Ils sont chargés de la liquidation des affaires de l'ancienne maison ANTOINE LANATA.

Nlle-Orléans, le 15 mai 1873.

ANT. LANATA, PAUL GELPI Jr, 9 et 11, Jefferson.

15mai—1m

## Aux Mères de Famille.

## MICHON & SCHWEITZER,

No. 166, Rue Royale,

Ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent de recevoir de Paris un grand assortiment d'objets pour

### PREMIÈRES COMMUNIONS,

CIERGES montés en relief, CHAPELETS blancs, en argent, en nacre, PAROISSIENS, couvertures en ivoire, nacre, velours et moire, supérieurement reliés, NŒUDS pour Cierges et Bras.

### Couronnes de Fleurs Artificielles

en tous genres.

GANTS blancs de toute espèce,

VOILES blancs,

CRAVATES blanches de toute qualité.

Aussi:

Un grand assortiment d'objets de piété trop longs à énumérer. Tous ces articles seront vendus aux plus bas prix, venant directement de Paris aux plus bas prix.

MÉDAILLES DE NOTRE-DAME DE LOURDES.

[illegible]

## CAZAUX & VERGNOLE,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

En Vins, Cognacs et Cordiaux,

73.......VIEILLE-LEVÉE.......73

NOUVELLE-ORLÉANS.

2 mai—1an

## GEO. MERZ.

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de sa BIERE et de son ALE, j'ai placé pour les marchands et les familles, une boîte à ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, et à la barre de la Bourse à côté du bureau de M. C. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à souhait. 5 avril—1an

## Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupé, en poudre et en granulé.

A. THOMSON & CO., No 66 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et par de la Louisiane, provenant de la Raffinerie Crescent City.

A. THOMSON & CO., No 66 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orleans Lemon," [illegible]

A. THOMPSON & CO., No 66 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasse d'habitation, en barils, demi-barils et barils.

A. THOMSON & CO., No 66 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités, blanc et jaune, en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO., No 66 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE — Différentes qualités de Sucre d'habitation en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO., No 66 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ETRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boucauts et en caisses.

A. THOMSON & CO., No 66 de la rue Tchoupitoulas.

8 mai—1an

## E. H. REYNES & BRO.,

Varieties Alley—Cotton Exchange Building

Entre Commune et Gravier.

CHANGE sur Paris et Londres. Change à vue sur New York, San Francisco, St-Louis et Cincinnati. Remises par dépêches télégraphiques à Londres, New York et San Francisco. 25 fév—1an

## BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

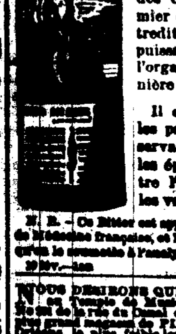

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

20 fév—1an

NOUS DÉSIRONS QUE CHACUN se rende à la Temple de Musique de BLACKMAR, No 68 de la rue du Canal, s'assurer du plus grand magasin de PIANOS de la Nouvelle-Orléans, le plus faible loyer et le moins de frais, BLACKMAR vend les meilleurs pianos à des conditions plus avantageuses et à plus bas prix qu'aucun autre marchand dans le Sud.

## Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15.......RUE ROYALE.......13 et 15

Entre les Rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toutes sortes de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les festins, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; chambres élégamment meublées, à louer, à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

Faïence! Porcelaine!

### Verrerie et Articles de Ménage, à des prix raisonnables.

## E. F. MIOTON,

47.......RUE ROYALE.......47

AYANT, en ce moment, un stock important et varié de Faïence, de Porcelaine et d'Articles de Ménage, offre de l'écouler à des prix très-raisonnables et basés sur l'état actuel des affaires.

Il invite les marchands et les habitants de la campagne, ainsi que le public, venir visiter le magasin avant d'acheter ailleurs. 6 fév—1m

## Chaux de l'Alabama.

JE reçois constamment de la célèbre chaux de Shelby (Alabama) et je la vend franche à très bas prix.

SAMUEL JAMISON, seul Agent.

8 av—6m au No 66 de la rue Carondelet.

## VENTES JUDICIAIRES.

LA DAME BENNETT BLACKWOOD, autorisée, vs C. DE LA GREPH.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 4,87.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, trois (3) de juin 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite:

Un lot de meubles et effets, suivant inventaire déposé au bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CONSTANT CAMBAS vs. LOUISA BOURGEOIS, épouse de THOMAS TAQUINO et son époux.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,360.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, trois (3) de juin 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville et désigné par le numéro Cinq dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, les rues Plauché ou des Marais, Villeré et de l'Esplanade, suivant plan dressé par Joseph Pilié, arpenteur voyer, et déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure, mesure française, vingt pieds de face à la rue Plauché ou des Marais, sur cent trente-huit pieds sept pouces de profondeur.

Ensemble, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (Nos 188 et 200 de la rue des Marais).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

8 mai—6 24—juin 3

WILLIAM F. GOLDTHWAITE vs JULES LAVERGNE.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 4,801.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI dix huit de juin 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Bourgogne, Dauphine et Quartier; les dits terrains ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir: le No Quatre, formant l'angle des rues Esplanade et Bourgogne, trente-sept pieds dix pouces cinq lignes de face à la rue de l'Esplanade sur cent six pieds de profondeur. Le No. Trois, contigu, ayant trente pieds de face à la rue de l'Esplanade sur cent six pieds de profondeur entre lignes parallèles. — Un autre terrain, contigu au précédent, ayant vingt-cinq pieds deux pouces de face à la rue Bourgogne sur soixante-quinze pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits terrains.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 mai—25—1 juin

FERNAND LACAZE vs LA DAME ELIZABETH HAGEL, épouse séparée de biens de CHARLES ANDRÉ DEHANCO.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 4,360.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, onze de juin 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, à l'angle des rues des Ursulines et Bourgogne, et mesurant trente pieds de face à la rue Bourgogne, sur cent vingt pieds de profondeur sur face à la rue des Ursulines.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, etc.

Acquise par la défenderesse à une vente publique faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans, le 25 mars 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

10 mai—3t

J. C. Van Wickle vs Auguste Lamulle.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,688.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, neuf de juin, 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite:

UNE CERTAINE PORTION DE TERRE située dans le Troisième District de cette ville, faisant face au Bayou St Jean, [illegible]

Acquise par le défendeur, de Joseph Lamberton, suivant acte [illegible] notaire public en date du 18 avril 1870.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

18 mai—25—juin 1, 8

LA BANQUE D'EPARGNES ALLEGHANY vs W. E. HALLETT.

SIXIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 4692.—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 1er mai 1873, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI sept (7) juin 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite ci-après:

Le bateau à vapeur "Andrew Ackley," ensemble avec ses apparaux, agrès et accessoires, tel qu'il se trouve aujourd'hui en dépôt sur le Mississippi, rive gauche, en face de la rue Toledano, dans la division des Quatrième et Sixième districts de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8 mai—A 28 29

LA BANQUE D'ACCOMMODATION vs F. C. MAHAN.

COUR DE DISTRICT SUPERIEURE pour la paroisse d'Orléans—No 273.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de District Supérieure pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux de juin 1873, à 11 heures A. M., sur les lieux, aux écuries de Regan, No 134 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Un cheval gris du nom de Katchim, un phaéton, un buggy et un lot de harnais.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22mai—2t

LE DR. W. S. CHANDLER vs la Dame M. M. WARDEN.

CINQUIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 4,183.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trois de juin 1873, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux, No 74 rue Ste Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Deux bagues en diamant.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22 mai—2t

## CONCERT-TOMBOLA

POUR

### L'établissement d'une Bibliothèque

AJOURNEMENT DE QUATRE-VINGT-DIX JOURS.

Certitude d'un Tirage Complet.

$500,000 EN BANQUE POUR PAYER LES LOTS GAGNANTS.

Paiement en Plein de $10,000 de Lots.

$100,000 POUR DIX PIASTRES SEULEMENT.

UN nombre suffisant des 100,000 billets du Troisième Grand Concert-Tombola donné à l'effet de venir en aide à la Bibliothèque Publique du Kentucky ayant été vendu, un tirage complet est aujourd'hui assuré. Tout le monde ayant un entier exprimé le désir que les 10,000 lots payables comptant fussent tous tirés et payés en plein, les entrepreneurs, avec l'assentiment des directeurs, ont résolu d'accorder quatre-vingt-dix jours de plus pour la vente du reste des billets. Le concert et la distribution annoncés comme devant avoir lieu le 3 avril ont conséquemment renvoyés au 8 juillet 1873, date à laquelle ils auront lieu, positivement, dans la salle de la Bibliothèque Publique de Louisville, Ky.

A ce grand concert les lots suivants seront distribués et payés comptant et en plein aux porteurs:

— LISTE DES LOTS —

| | |
|---|---|
| Un gros lot de | $100,000 |
| Un gros lot de | [illegible] |
| Un gros lot de | [illegible] |
| Un gros lot de | [illegible] |
| Un gros lot de | [illegible] |
| Un gros lot de | [illegible] |
| Un gros lot de | [illegible] |
| 24 lots de $1,000 | [illegible] |
| 50 lots de 500 | [illegible] |
| 80 lots de 400 | [illegible] |
| 100 lots de 300 | [illegible] |
| 150 lots de 200 | [illegible] |
| 590 lots de 100 | [illegible] |
| 9,000 lots de 10 | [illegible] |

Total, 10,000 lots, tous payables comptant ... $500,000

L'argent destiné au paiement en plein de tous ces lots est déposé au "Farmers' and Drovers' Bank" de Louisville; il ne peut être employé autrement, ainsi qu'on le verra par le certificat suivant du caissier:

Bureaux de la banque des "Farmers' and Drovers." Louisville, Ky., 7 avril 1873.

Je certifie qu'il y a, à la banque des "Farmers' and Drovers," un crédit du Troisième Grand Concert-Tombola qui doit être donné au profit de la Bibliothèque publique du Kentucky, cinq cent mille piastres que les Directeurs destinent au paiement en plein des lots gagnants et qu'elle tiendra en réserve pour ce paiement.

R. S. VEECH, caissier.

Le porteur du billet qui gagnera le gros lot touchera dans le délai [illegible] [illegible]

Le Concert et la distribution des lots commenceront le MARDI, 8 juillet, à 6 heures du matin, dans la salle de la Bibliothèque publique, dans l'ordre suivant: [illegible]

Les arrivées seront [illegible] le paiement des lots gagnants commencera le SAMEDI, 12 juillet, à 8 heures du matin. Les lots gagnants devront être présentés dans la salle [illegible] de la Bibliothèque publique. [illegible] qui seront réclamés [illegible] Quatrième Banque Nationale de New York [illegible] bibliothèque publique.

Pour les détails complets ou des circulaires, s'adresser à

THOS. E. BRAMLETTE, Agent de la Bibliothèque publique du Kentucky, Louisville, Ky.

20av—am[illegible]

## VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO

### Marchandises Sèches.

PAR VINCENT & CO.—Encanteurs—Aux Nos 42 et 44 de la rue de la Douane—

JEUDI, 29 mai 1873, à 10 heures du matin, il sera vendu:

Marchandises sèches étrangères et américaines, Bonneterie, articles de fantaisie, "notions," Chapeaux feutre et paille. 26 mai

Porcelaine ornée, Verrerie et Paniers.

PAR VINCENT & CO.—Aux Nos 42 et 44 de la rue de la Douane—VENDREDI, 30 mai 1873, à 10 heures, il sera vendu—

25 caisses de Porcelaine peinte, assortie, bassins et soucoupes, cruchettes, vases, figures; paniers en osier, jouets, etc. 26 mai

Chapeaux fins en laine, casimir et paille, pour hommes, jeunes gens et jeunes garçons.—Vente pour clôre des balances de factures.

Marchandises sèches étrangères et américaines.

Lingerie de messieurs.

5 caisses Eventails en latanier, avariés.

PAR VINCENT & CO., aux Nos 42 et 44 de la rue de la Douane—

JEUDI, 27 mai 1873, à 10 heures, il sera vendu les susdites marchandises. 27 mai

PAR E. BOGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.

### 750 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

### 350 douz. Souliers de Philadelphie.

PAR E. BOGER & CO—Hy. Bamery, Encanteur.—JEUDI, le 29 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47, rue Douane (anciennement Vieille-Levée)—

730 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

Reçus directement des fabriques par les steamers "Emily B. Souder" et "Geo Cromwell" et convenables pour le commerce de la ville et celui de la campagne.

350 douzaines Souliers de Philadelphie,

Convenables pour le détail de la ville.

Conditions à la vente. 26 mai

PAR GEORGE PEARSON

### Machines à coudre.

Cent cinquante machines à coudre,

Absolument sans aucune limite.

Pour le compte de qui il appartiendra.

Grande vente sans réserve d'excellentes machines à coudre.

Une occasion qui, peut-être, ne se représentera jamais.

PAR GEO. PEARSON, encanteur.—Bureaux et salle d'encan, No. 24 de la rue du Camp.—Il sera vendu dans sa salle d'encan, JEUDI, 29 mai 1873 à 10 heures du matin, et jusqu'à ce que tout le lot soit vendu—

Cent cinquante machines à coudre.

De toutes les premières fabriques des Etats-Unis et de seize différents modèles. Ces machines devant être vendues—car il n'y a absolument aucune limite—les personnes qui auraient besoin de ces "Sources de bien-être pour les ménages," pourront en acheter, à cette vente, à des prix fabuleusement modiques.

VENEZ TOUS!

Conditions—Comptant. 26 mai

PAR PLACIDE J. SPEAR

Seconde Criée et positivement la dernière.

POUR OPÉRER UN PARTAGE.

Résidence de valeur rue Bienville, entre les rues Claiborne et Derbigny.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No. 45 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 31 mai 1873, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, pour opérer un partage—

Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No. 68, borné par les rues Bienville, Douane, Claiborne et Derbigny, mesurant 30 pieds de face à la rue Bienville, sur 108 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, ayant un corridor, deux grandes salles, salle à manger, deux chambres, un cabinet, et au 2e étage, quatre chambres et quatre chambres au second étage; grande cave contenant 3,000 gallons. Lieux d'aisance, etc. Le tout a 8 1/2 de [illegible] à 1/2 de la rue Canal et Claiborne passent à 80 pieds de la propriété.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit en billets divisés et coupons (si on le demande) portant hypothèque spéciale, privilège de vendeur, avec 8% d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait payement, la police d'assurance devant être transférée aux parties intéressées, le vendeur devant être mis en cas de poursuites judiciaires pour [illegible] le recouvrement du paiement des dits billets ou d'une partie d'iceux.

Cette criée étant la seconde, la propriété sera vendue au plus fort et dernier enchérisseur.

Acte de vente pardevant F. D. Sogbers, notaire public aux frais de l'acquéreur. 26mai

Succession de John Prosper White, Elizabeth Palmyre Prieur, veuve de George White, et de George Winston White.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, No. 35,262.

Résidence et Magasin en briques, de très grand prix, No 154 de la rue Royale, entre les rues Toulouse et St. Pierre.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No. 45 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 31 mai 1873, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—pour le compte de la susdite succession—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Toulouse, St. Pierre et Chartres. Le dit terrain mesure 30 pieds de face à la rue Royale, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en briques, à deux étages, de belle construction; au premier, 7 chambres au 1er étage, au deuxième étage, dans la bâtisse principale, dans le corridor, etc.; 4 chambres au 3e étage. Cour dallée, grande cave, water-works, cour pavée en pierres plates, grande porte d'entrée et un grand magasin au rez de chaussée.

Termes et Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, de la date à parfait paiement garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur. Les bâtisses devront être assurées pour un montant égal aux billets fournis et la police devra être transférée aux parties intéressées. L'acte devra contenir la clause de 5 pour cent, honoraires d'avocat pour le cas de procédures judiciaires à l'effet de recouvrer une partie quelconque ou la totalité du montant des billets. Le dépôt sera de dix pour cent du montant de l'adjudication. Les taxes de 1873 payables en 1874.

L'acte de vente pardevant Jas. Fahey, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25 mai

PAR S. GUINAULT.

### Avis.

LA GROCERIE située au No 225 de la rue Gravier, coin Dryades, sera vendue en bloc, JEUDI, 29 mai 1873, par S. Guinault. Si, pour cause ou autre, la vente ne pouvait être effectuée en bloc, le stock frais et varié de ladite grocerie serait vendu en détail. Le loyer de la grocerie est très modéré. 21 mai—1

Meubles, Piano, &c.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—Aujourd'hui, JEUDI, 29 mai 1873, il sera vendu, à 10 heures précises du matin, à la résidence No 217 rue Poydras, entre celles Penn et Dryades, L'ameublement complet de la dite résidence.

Aussi—Un piano Piccolo en parfait état, de Beauvet.

Conditions comptant. 29 mai

Vente renvoyée à cause du mauvais temps.

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 31 mai 1873, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur le chemin de la Métairie, en face du Parc, à l'ancienne écurie de Bordenave—

12 vaches laitières, 3 fraîches en lait, 3 avec veaux, et les autres sur le point de vêler;

2 chevaux, charrette à lait, harnais, bidons, et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.

Conditions—Jusqu'à $200, comptant; et au-dessus de $200, huit mois de crédit, en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 25mai

### Grocerie à vendre,

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—Le JEUDI, 29 mai 1873, il sera vendu à 11 heures du matin, sur les lieux—

La Grocerie située à l'encoignure des rues Dryades et Gravier, No 225, une des mieux achalandées, située dans un des meilleurs quartiers de la ville pour ce genre d'affaires. Aussi, un assortiment varié de foulards, manches, etc., provenant de la fabrique de Teuille, Haute-Garonne, France. Les faucheurs de la ville et de la campagne sont invités à venir examiner les dits objets. S'adresser sur les lieux. 1er mai—1m

### Sauvez vos jours et vos propriétés.

HUILE DE BLANC DE BALEINE MINÉRALE.

C'EST la grande lumière du siècle. Elle éclaire mieux que toutes les autres huiles. Elle offre infiniment moins de dangers que l'huile de blanc de baleine ou l'huile de charbon.

Le point où elle prend feu est d'environ 200 degrés Fahrenheit.

On peut la pousser, sans crainte, au-dessus du feu.

Elle ne prend pas feu et, conséquemment, n'est nullement dangereuse.

Elle ne fume pas et n'a pas d'odeur en brûlant.

Si la lampe se casse, l'huile éteindra la flamme.

Elle est aussi économique que la meilleure huile kérosène.

Elle n'exige qu'un de nos becs.

Le gouvernement l'a adoptée pour les bateaux à vapeur, les navires, etc.

Elle est patentée et l'uniformité en est garantie.

Demandez la circulaire, qui donne tous les détails.

BOSTICK & SEYMOUR,

Seuls agents au Mississippi, en Louisiane, dans l'Alabama, en Floride et au Texas.

Aux Nos 61 et 63 de la rue Front, et 63 et 65 de la rue Fulton, près Poydras, Nlle-Orléans.

DOOLEY'S THE BEST YEAST POWDER IT SOLD BY GROCERS

CETTE poudre remplace toutes les autres préparations pour produire des BISCUITS, DES ROLLS, DU PAIN, gâteaux de buckwheat et gâteaux, agréables et sucrés. Elle est parfaitement pure et on peut toujours s'en servir. C'est le levain le MEILLEUR MARCHÉ du monde; IL SE CONSERVE pendant des années sous toutes les latitudes, et sur mer comme sur terre. Cette poudre est d'un excellent usage pour les chefs de familles, les mineurs, le voyageur, les émigrants, etc. En un mot, la meilleure POUDRE LEVAIN pour la cuisine, la cambuse et le navire.

A vendre par tous les grocers et les marchands.

Manufacturée par DOOLEY & BROTHER, 69, New Street, New-York.

A vendre par tous les grocers en gros, en général, à la Nlle-Orléans.

T. T. WHITE & CO., Agents généraux, 95 Gravier.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

400 lots Linge fin de saison,

200 " Lingerie de messieurs,

100 " Chapeaux, Casquettes et Sacs.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. — ALEX. Levy, encanteur.—Salle d'encan, au No. 28 de la rue de Chartres.—JEUDI, 29 mai, à 10 heures du matin, il sera vendu—

400 lots linge de saison—articles de nouveautés comprenant un assortiment régulier.

200 lots lingerie de messieurs.

100 " chapeaux, casquettes et sacs.

Conditions, à la vente. 26mai

PAR EUGENE TOURNÉ

Vin Rouge, Porto et Sherry, Savon de Marseille, Raisins, Huile d'olive, etc.

PAR EUGENE TOURNÉ.—VENDREDI, 30 mai 1873, à 11 heures A. M., au Magasin Marchand No 8, rue Toulouse, entre Chartres et Vieille-Levée, il sera vendu—

23 barriques Vin Rouge, Cette, "Fenestrade," 60 paniers Huile d'olive, H. Faget, 12 b., 10 de do de do 11 do

40 quartauts Sherry, Sarela.

20 do Porto, Molinier.

20 caisses Vermouth, Martini Rossi, Turin.

70 do Savon de Marseille.

20 do Raisins Layers.

20 do do do

20 do do do

Conditions à la vente. 28 mai—

PAR O. VALETON

La maison à trois étages formant l'encoignure des rues Dumaine et Bourgogne.

Succession de Simeon Labouque, dit La Bonce.

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 36,017.

PAR O. VALETON, encanteur.—Bureau, 43 et 47 rue des Magasins—SAMEDI, 31 mai, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan, rue St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 24 avril 1873, No. 36,017 du docket de la dite Cour—

UN CERTAIN TERRAIN, ensemble avec les améliorations, situé dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Dauphine, Ste. Anne et Dumaine, et formant l'encoignure des rues Bourgogne et Dumaine, et mesurant 21 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Bourgogne, sur 91 pieds de profondeur et face à la rue Dumaine. Les améliorations consistent en une maison de résidence à trois étages, chaînes de deux étages; le tout couvert en ardoises, ainsi que toutes les autres dépendances, etc.

Conditions—La moitié du prix de l'adjudication comptant, et la balance en un billet à un an portant huit pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait payement, cinq pour cent d'honoraire d'avocat en cas de poursuite; la propriété restera hypothéquée et sera assurée, et la police transférée au vendeur; les taxes pour l'année courante seront assumées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant O. de Armas, notaire public. 25 mai—

PAR G. DE FERIET & CO.

Vente positive et sans réserve d'une magnifique résidence à l'angle des rues Esplanade et Robertson.

PAR G. DE FERIET & CO.—Jno. G. Monroe, Encanteur—Bureau, No. 30, rue Royale.—JEUDI, 29 mai 1873, à midi, à la Bourse d'Encan St-Louis, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un magnifique terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Robertson, Kerlerec et Villeré. Le dit terrain a 36 pieds 11 pouces 8 lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Robertson. Ensemble, les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et comprennent une magnifique résidence à mansarde, ayant deux salons, deux chambres à coucher, deux cabinets, une grande galerie derrière et une chambre dans la mansarde; dans le fond, une bâtisse à étage ayant 4 chambres; cour pavée, cave, eau et gaz dans toute la maison.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées au vendeur. En cas de procès, cinq pour cent (commission d'avocat) et toutes les autres clauses pénales, garanti par hypothèque.

L'acquéreur devra payer entre le montant de l'adjudication les taxes de 1873 payables en 1874.

L'acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25mai

Deux agréables Résidences de familles dans la rue Laharpe et sur l'Avenue St-Bernard.

PAR G. DE FERIET & CO.—JNO. G. MONROE, encanteur—Bureaux, No. 30 de la rue Royale.—JEUDI, 29 mai 1873, à midi, à la Bourse d'Encan St-Louis, il sera vendu, à l'enchère publique—

Deux terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St-Bernard, Laharpe, N. Derbigny, Columbus et Marais. Les dits Terrains sont désignés par les Nos. 1 et 4. Le terrain No. 1 est de forme triangulaire; il a environ 35 pieds de face à la rue Laharpe, sur environ 95 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 2 et environ 81 pieds sur l'autre ligne latérale. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, une maison en bois, comprenant 2 chambres, 1 cabinet et 1 galerie, cuisine ayant 2 chambres; cave, four, citerne, etc. Le terrain No. 4 touche au susdit terrain; il a environ 32 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue St-Bernard et Laharpe, sur environ 54 pieds de profondeur. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et comprennent une maison en bois, retirée de la rue (jardin sur la façade) ayant 6 chambres et galerie devant; cave, four et citerne, etc.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, de la date de la vente à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur. L'acte hypothécaire devra contenir la clause de cinq pour cent d'honoraires d'avocat.

Les actes de vente pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 25mai

Magasin en briques et à quatre étages, No 78 de la rue Vieille-Levée et 75 de la rue Peters.

PAR G. DE FERIET & CO.—Jno. G. Monroe, encanteur—Bureau et Salle, No 30 de la rue Royale.—JEUDI, 29 mai 1873, à midi, à la Bourse d'Encan St-Louis, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Peters, Bienville, Vieille-Levée et Conti. Le dit terrain fait face aux rues Peters et Vieille-Levée; il a 28 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Vieille-Levée, 28 pieds 6 pouces de face à la rue Peters et 75 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne qui est dans la direction de la rue Conti et 190 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Peters, et 75 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne. Ensemble, le magasin en briques et à quatre étages qui est dessus et porte les Nos. 78 de la rue Vieille-Levée et 75 de la rue Peters.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procès, cinq pour cent d'honoraires d'avocat, garanti par hypothèque.

L'acte de vente pardevant C. V. Foulon, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25mai

Terrains de prix pour bâtir, dans le Troisième District de cette ville.

PAR G. DE FERIET & CO.—Jno. G. Monroe, encanteur.—Bureau, No 30 de la rue Royale.—JEUDI, 29 mai 1873, à midi, à la Bourse d'Encan St-Louis, il sera vendu, à l'enchère publique—

Sept terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Rocheblave, Lapeyrouse, Dorgenois, et Bayou Road. Les dits terrains, Nos. 1 et 3 et chacun 30 pieds de face à la rue Dorgenois, sur 100 pieds de profondeur. Le terrain No. 1 forme l'angle des rues Rocheblave et Bayou Road. Le terrain No 2 a 30 pieds de face à la rue Rocheblave, sur 100 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur. Le terrain No. 7 a 30 pieds de face à la rue Lapeyrouse, sur 146 pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur. Le terrain No. 8 a 36 pieds de face à la rue Lapeyrouse, sur 127 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur. En cas de procès, cinq pour cent (honoraires d'avocat) garantis par hypothèque.

Les actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire public, aux frais des acquéreurs. 25mai

Succession de Mme Irène Lamerandier,

Veuve de Célestin Morel de Guiramond.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.—No 36,329.

PAR G. DE FERIET & Co, Jno. G. Monroe, encanteur—Bureaux, No 30 de la rue Royale, SAMEDI, 31 mai 1873, à midi, à la Bourse d'Encan St-Louis, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 18 mars 1873—pour le compte de la susdite succession—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Marais, Conti et Villeré. Le dit terrain a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne qui s'étend dans la direction de la rue Marais, 96 pieds 4 pouces 5 lignes sur l'autre ligne latérale, et de la séparant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, et une seconde profondeur de 31 pieds 6 pouces 2 lignes et 62 pieds 10 pouces 5 lignes sur la ligne du fond.

Ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et comprennent une maison basse, en bois, portant le No 232 de la rue Bienville, ayant 4 chambres, une galerie sur la façade, une autre bâtisse en briques ayant 2 chambres; cave, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en paiements égaux, en billets garantis par hypothèque spéciale et le privilège de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt jusqu'à parfait payement; dix pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès. L'acquéreur devra payer le montant de l'adjudication, les taxes de l'année 1873 entre le montant de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Théodule Buisson, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

29 avril—2t—3, 10, 17, 24, 31 mai

## H. BIER,

STOCK BROKER.

No. 23 Carondelet street, back office of State and City Taxes paid at a liberal discount.

16 juin—1an

## Feutre d'Irlande à Toits,

NOUVEAU SYSTÈME DE TOITS NON INFLAMMABLES,

## DE D. ANDERSON & SON.

CETTE nouvelle préparation est enduite, et on peut la placer sur le toit de suite. L'application en est facile et il ne faut pas beaucoup de temps avant que les réparations deviennent nécessaires. Elle est plus durable que certaines ardoises et remplace avantageusement le fer et le zinc. Elle a une surface très unie et n'accumule pas la pluie du toit. Le soleil ne la fond pas. La durée et la facilité avec laquelle on la pose la font préférer, dans les Indes et les autres colonies, à tous préparations de ce genre. N'étant pas inflammable, elle est précieuse pour les fermiers qui habitent des districts éloignés. Si l'on en veut faire usage immédiatement, on peut l'étendre sur les vieux toits en bardeaux. Elle remplace l'asphalte ordinaire sur les terrasses, les planchers de barreaux, etc. Elle prévient l'humidité, chasse la vermine et égalise la température. Sa largeur est de trente-deux pouces et elle est en rouleaux de vingt-cinq verges.

A vendre par J. G. LINGHAM, seul Agent, Au No 35 de la rue Union.

7 juillet—1an

## J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

61.......RUE TCHOUPITOULAS.......61

NOUVELLE-ORLÉANS.

30 juin—1an